

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 3 DE TRIATHLON

## 1/2 FINALE - ZONE CENTRE OUEST

### LA ROCHE SUR YON

20 JUIN 2021



# COMITÉ D'ORGANISATION & REPRÉSENTATION FÉDÉRALE

<b>COMITÉ D'ORGANISATION</b>	
<b>Président de la Structure</b>	Fabrice Dubroca
<b>Directeur de Course</b>	Cyrille Penisson

<b>REPRÉSENTATION FÉDÉRALE</b>	
<b>Délégué Technique référent</b>	Théo Grégoire
<b>Arbitre National</b>	Fabienne Niess

# PROGRAMME & HORAIRES

<i>Retrait des dossards : sur le site de course</i>		<i>Retrait des Dossards : Samedi 19 juin de 18H à 19H30</i>			<b><u>PAS DE RETRAIT LE DIMANCHE MATIN</u></b>			
Date manuscrite								
	Aire de Transition	Heure limite de modification de la composition de l'équipe	Ouverture Aire Transition	Fermeture Aire Transition	Aire d'appel	Départ	Protocole	Distances
<b>D3 HOMME</b>	<b>RANG 1 &amp; 2</b>	<b>07:45</b>	08:45	09:20	09:25	<b>09:30</b>	11:00	0,75 km 20 km – 5 km
<b>D3 FEMME</b>	<b>RANG 3 &amp; 4</b>	<b>07:45</b>	08:45	09:20	09:27	<b>09:33</b>	11:00	0,75 km 20 km – 5 km

Les Épreuves Nationales sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (ITU) amendée par la Fédération Française de Triathlon , ainsi que la Réglementation Sportive.

Pour les Épreuves Nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales prévaut sur la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair-play,

Garantir sécurité et protection,

Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles

[Cliquez ici pour accéder aux Réglementations](#)





1. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR TOUT LE SITE DE COURSE**
2. MERCI DE GARDER LE MASQUE JUSQUE DANS LE SAS DE DÉPART  
-> UN BÉNÉVOLE LE RÉCUPÉRERA AVANT LE DÉPART
3. MERCI DE RESPECTER LES DISTANCIATIONS SOCIALES
4. PAS DE PUBLIC SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE



# CONSIGNES ARBITRAGE 1/4

## IDENTIFICATION DES ATHLÈTES

- Numéro inscrit par marquage sur le bras et l'avant d'une cuisse.
- Un bonnet de bain numéroté fourni par l'équipe et de couleur identique.
- Un casque muni d'une étiquette autocollante qui sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation.



# CONSIGNES ARBITRAGE 2/4

## PLACEMENT MATÉRIELS EN TRANSITION

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émerge la composition de l'équipe.

La zone attribuée à chaque équipe, lignes comprises, est matérialisée au sol, permettant à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course.

Tout dépôt de matériel dépassant totalement de cette zone, constaté au moment de ce dépôt, sera sanctionné.

Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

PAS DE CONSIGNES MATÉRIEL



1<sup>ère</sup> bouée à 250 mètres

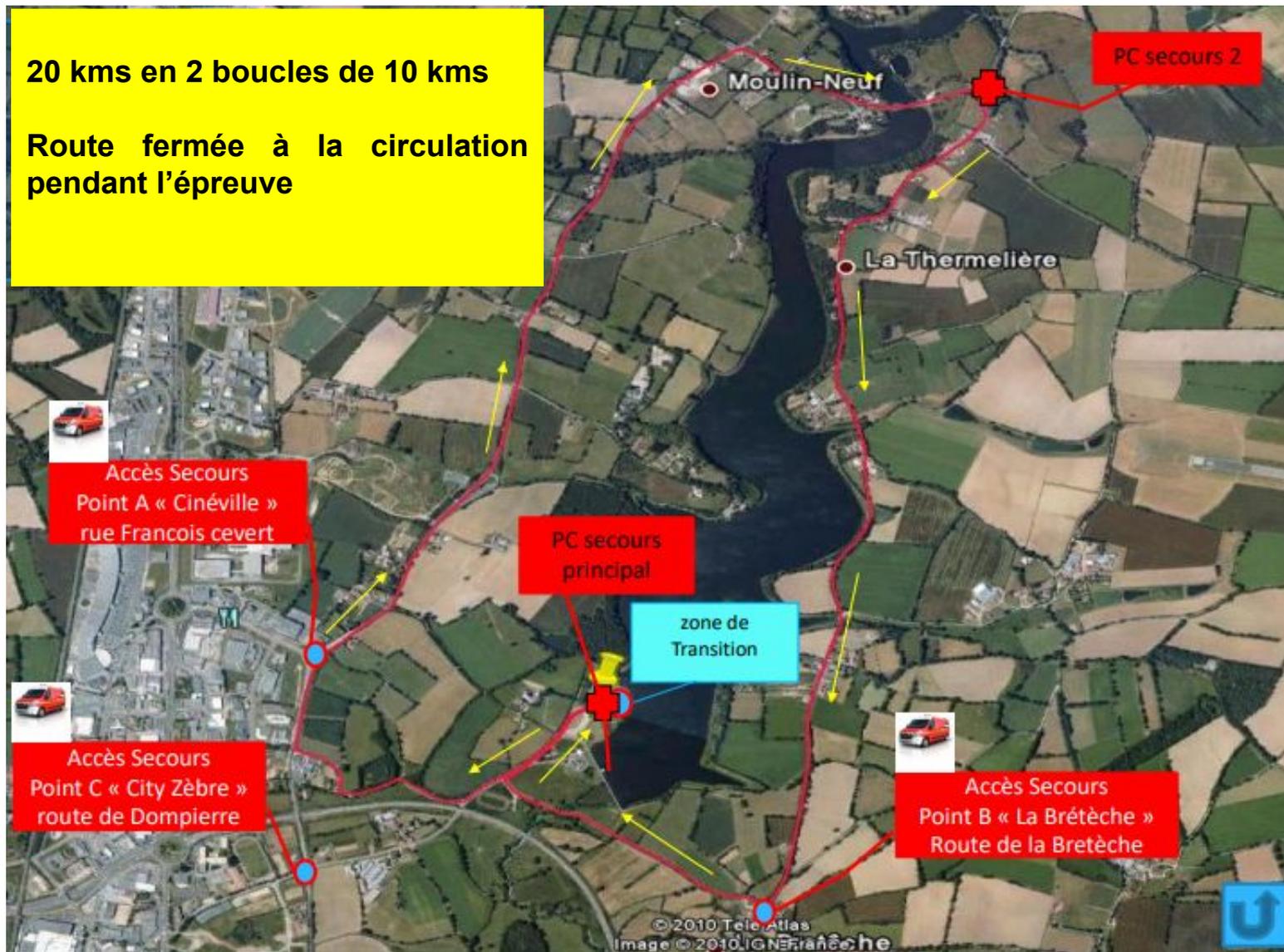


# CIRCULATION AIRE DE TRANSITION



20 kms en 2 boucles de 10 kms

Route fermée à la circulation pendant l'épreuve



## **Aspiration-abri, drafting autorisé**

Les athlètes masculins doublés lors de l'épreuve cyclisme sont mis hors course.

Les athlètes féminines ayant deux tours de retard sur la tête de course sont mises hors course.

## **Assistances**

Entraide matérielle possible au sein d'une même équipe, y compris le cadre, uniquement entre les membres qui composent l'équipe.

Les roues de rechange (**identifiée obligatoirement au nom du club**) seront déposées dans un box au niveau du bouclage.



## Aspiration-abri, drafting autorisé

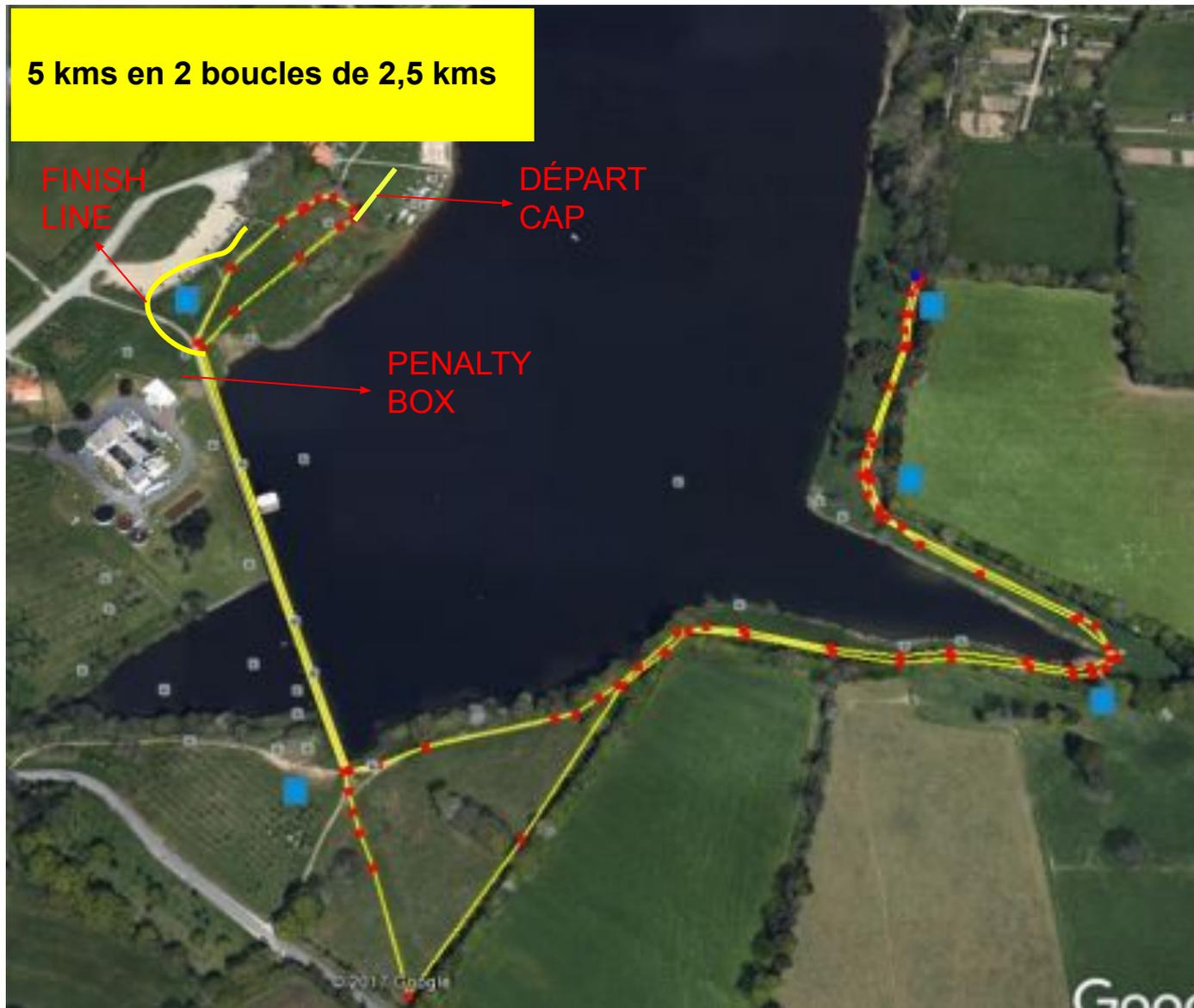
Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

De même, pour les concurrentes féminines, il est interdit de prendre abri derrière les concurrents masculins.



# CIRCULATION AIRE DE TRANSITION





	Course avec Aspiration-Abri
Départ	Stop & Go en T1
Natation	Penalty box
Transition 1	Penalty box
Vélo	Penalty box
Transition 2	Penalty box
Course à pied	Stop & Go (Carton Jaune)

Toutes les fautes intervenant depuis la procédure de départ jusqu'à la fin de la 2ème transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée "penalty box", laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. A l'entrée de ladite zone, tous les athlètes seront identifiés sur un tableau par l'affichage de leur numéro de dossard.

**DURÉE DE LA PENALITE : 10 s pour une distance S.**

- Il est de la responsabilité des athlètes et de leurs coachs, de s'assurer d'être présents au plus tard 5 minutes avant la remise des prix de leur course.
- Les athlètes d'un même club sont dans des tenues identiques lors de la cérémonie protocolaire, aux couleurs et au nom du club.
- La tenue de cérémonie comprend : Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course

## A. Lieu

1. S'il est diligenté par les autorités compétentes, le contrôle se déroulera *sur le site de course*

## B. Modalités administratives

1. Se munir d'une pièce d'identité et accompagné de son chaperon,
2. Les athlètes «mineurs» doivent être accompagnés d'un adulte,

## PARTENAIRES FÉDÉRAUX



# Merci de votre attention ...

20 JUIN 2021

